

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 41 (1994)
Heft: 9

Artikel: "Dispositif de désincarcération" des organisations de sauvetage de Suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-368509>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

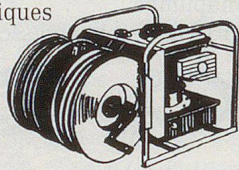
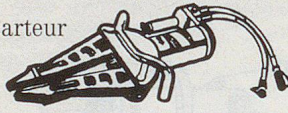


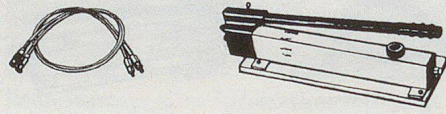
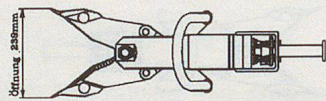

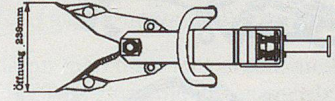
Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Solution en «compound» d'après le concept 95

«Dispositif de désincarcération» des organisations de sauvetage de Suisse

Cette comparaison montre les différents concepts des sapeurs-pompiers, de la protection civile et des troupes de sauvetage. Le groupe professionnel «équipement» des organes de coordination ESSP, OFPC et OFTPA, en est le rédacteur.

| Service de défense contre l'incendie | Protection civile | Troupes de sauvetage |
|--|--|--|
| Engagement prévu | | |
| En premier lieu pour les sauvetages de personnes dans les cas d'accidents de la circulation de tous genres, tels que sauvetages sur la route, accidents de chemin de fer, etc. Accessoirement, pour lever et transférer des charges diverses. | En premier lieu pour soulever et déplacer des éléments en béton et d'autres décombres d'un poids de 2,5 t sur 100 mm au minimum (horizontale- et verticalement) Accessoirement, pour le découpage de métaux d'une épaisseur allant jusqu'à 6 mm et de barres d'armature jusqu'à 16 mm. | En premier lieu pour déplacer des décombres d'un poids d'env. 2,5 sur 100 mm au minimum (horizontalement et verticalement) Accessoirement, pour découper des métaux d'une épaisseur allant jusqu'à 6 mm. |
| N'est pas prévu pour | | |
| Les découpage de barres d'armature | Les sauvetages sur routes | Les sauvetages sur routes et le découpage de barres d'armature (sauf en cas d'urgence) |
| Appareils | | |
| <p>Agrégats hydrauliques avec moteur électrique ou à combustion</p>  <p>Ecarteur</p>  <p>Cisaille</p>  <p>Cylindre</p>  | <p>Pompe manuelle (avec 10 m de tuyau de raccordement)</p>  <p>Ecarteur</p>  | <p>Pompe manuelle (avec 10 m de tuyau de raccordement)</p>  <p>Ecarteur</p>  |
| Attribution des appareils hydrauliques de sauvetage | | |
| Centres de renfort et corps communaux spéciaux de sapeurs-pompiers selon concept cantonal d'intervention | Sur le plan suisse, au 1/3 des sections de sauvetage, c'est-à-dire, environ 1200 appareils; attribution aux organisations de PC individuelles selon décisions cantonales (dans le sens de la création de centres de renfort) | A toutes les sections de sauvetage de la compagnie et à celles de la compagnie prévue pour l'aide en cas de catastrophe, à savoir, env. 500 appareils. |
| Particularités | | |
| Les appareils sont en règle générale montés sur les fourgons de matériel, les véhicules pionniers, les véhicules de première intervention ou les tonnes-pompes. | Les appareils sont généralement engagés conjointement à des coussins pneumatiques de levage, du matériel conventionnel d'étayage et des appareils électriques. Une utilisation parallèle des appareils par les corps communaux de sapeurs-pompiers est possible. La mise en service est prévue dès 1995, les centres de formation de la protection civile et les centres de renfort de l'organisation de protection civile ayant priorité. | Les appareils sont généralement engagés conjointement à des coussins pneumatiques de levage, du matériel conventionnel d'étayage et des appareils électriques. Les barres d'armature sont en règle générale découpées au moyen d'une cisaille électrique. L'attribution d'appareils écarteurs de décombres d'une force portante supérieure à 6 t est actuellement à l'étude. |